DECISION D'ACCEPTATION DE CANDIDATURES

Élections du 4 décembre 2014

Commission administrative paritaire des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

Je soussignée, Anne HARLÉ, Cheffe du département des relations sociales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 *bis* ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment ses articles 14 et 15 ;

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU les actes de candidature ;

Décide :

Art. 1er. - En vue des élections des représentants du personnel à la CAP du corps des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, les candidatures suivantes déposées par la liste UNSA Développement Durable UPSAE et SAFACTT sont acceptées

Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable – classe exceptionnelle

- PICAUT Françoise	DDT 65
- DUVAL Marie-Christine	CVRH de ROUEN
- ARDISSON Emmanuelle	CGDD
- DAUSSY Christophe	DREAL Poitou-Charentes
- RAMALINGOM Johnny	DMSOI
- GUERIF Pierre	DREAL Basse-Normandie

Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable – classe supérieure

- SCIPION Karine	DREAL Aquitaine
- CRANNEY Denis	DDT 36
- BENALIOUA Olivier	DDT 78
- CURCI Alexia	Préfecture de Paris
- TOGNETTI Vanessa	DGEC
- HALLEY Franck	DDTM 50

Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable – classe normale

- MIAN Sylvie	DREAL Bourgogne
- SORIAUX Romain	DDTM 59
- CHESNEAU Annie	DREAL Rhône-Alpes
- LAGUZET Damien	DDT 31
- SEBRIER Anne	DIR Est
- SARDIN Christelle	DREAL PACA

Art. 2. - La présente décision sera affichée dans les locaux de la DRH

Fait à Paris la défense , le 24 OCT. 2014

Cachet et signature

Le chef du département des relations sociales

Anne HARLE